Reims (51) : Ils frappent un handicapé pour lui voler ses cigarettes

26/05/2017 à 18h51

Trois individus seront jugés le 20 juin pour répondre de vol et violences en réunion, commis en état d'ivresse et sur personne vulnérable.

Le jeudi de l'Ascension n'a guère été serein, pour ces trois compagnons de beuverie. Christophe, la quarantaine, est hébergé par une association caritative. Originaire du Nord, il n'est à Reims que depuis trois mois. Avec deux jeunes hommes, pris de boisson eux aussi, il s'en prend à un homme handicapé pour lui voler ses cigarettes et une vingtaine d'euros. Ils ne se contentent pas de le détrousser, ils le frappent. Ce sont les caméras de vidéosurveillance qui l'attestent. Les violences sont telles qu'elles entraînent une incapacité de travail d'un jour.

Les trois compères, dessaoulés, comparaissaient ce vendredi devant le tribunal correctionnel selon la procédure de la comparution immédiate. Première question : tous les trois acceptent-ils d'être jugés maintenant ? Le plus âgé, qui compte 35 mentions à son casier judiciaire, demande un délai. Deuxième question : le sort judiciaire des trois prévenus doit-il être examiné en même temps ? Le ministère public préférerait ; l'avocat de la défense est plutôt favorable à l'examen immédiat du cas de deux de ses trois clients. Le tribunal, lui, renvoie l'affaire au 20 juin et fait conduire tout ce petit monde derrière les barreaux en attendant. Le but : éviter tout risque de pression sur la victime et se prémunir de toute « fuite » des auteurs présumés.

L'Union